



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1713

Approbation d'une mise à disposition à titre gracieux du parc du Musée de l'automobile Henri Malartre au bénéfice de l'association Confrérie gastronomique des fines gueules pour l'évènement The Distinguished Gentleman's Ride

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 19 MAI 2022**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRERY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1713 - APPROBATION D'UNE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DU PARC DU MUSEE DE L'AUTOMOBILE HENRI MALARTRE AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION CONFRERIE GASTRONOMIQUE DES FINES GUEULES POUR L'EVENEMENT THE DISTINGUISHED GENTLEMAN'S RIDE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

The « Distinguished Gentleman's Ride » est un événement caritatif qui aide à financer la recherche sur le cancer de la prostate et les maladies masculines.

L'objectif est de sensibiliser les « Gentlemen Riders » (hommes et femmes) à cette cause.

Il fédère ses participants autour d'un thème original : une balade moto sur des machines vintage, avec un dress code rétro, le tout dans un esprit de détente et de convivialité.

L'événement dispose d'un rayonnement mondial depuis 10 ans. Cette année, il se déroulera dans plus de 800 villes dans le monde entier, simultanément le dimanche 22 mai 2022.

L'événement lyonnais se distingue comme étant le plus grand rassemblement de France.

La co-organisation locale de cet événement est assurée bénévolement par l'association Confrérie gastronomique des fines gueules (Lyon 7).

Dans le cadre de l'édition 2022 de cet événement, l'association a sollicité la Ville de Lyon afin de pouvoir bénéficier le 22 mai 2022, d'une partie du parc du musée de l'automobile Henri Malartre.

L'accueil de cet événement au musée Henri Malartre a pour intérêt de développer les liens du musée avec les associations locales du monde de l'automobile et des motos de collection.

De plus cela permet au musée de communiquer sur sa programmation et ses collections auprès du vaste public présent le jour de l'événement caritatif.

Compte-tenu de l'intérêt de cette manifestation, il est proposé d'accorder la gratuité des espaces mis à disposition, conformément aux dispositions de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

A titre d'information, la mise à disposition est valorisée à hauteur de 1000 euros HT.

La convention jointe au présent rapport formalise les conditions de cette mise à disposition

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

**DELIBERE**

- 1- La convention établie entre la Ville de Lyon/musée Henri Malartre et l'association Confrérie gastronomique des fines gueules, pour la mise à disposition d'une partie du parc du musée le 22 mai 2022, à titre gracieux, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET